CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 8 nivôse, l'an sixième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

S'il pouvoit rester des ames assez froides, assez indifférentes, pour ne point sentir encore le besoin

FRC 3232
28 XII 97

commun à tous les Français, celui de venger enfin et de venger promptement la philosophie, la morale et l'humanité, des crimes du gouvernement de la Grande-Bretagne, le Directoire arracheroit à leur engourdissement ces ames apathiques; il leur parleroit du sort qu'éprouvent dans les cachots d'Angleterre les malheureux, les courageux marins et les autres défenseurs de la République, ou Français passagers à bord des vaisseaux qui ont été pris en mer.

La postérité frémira d'horreur lorsque l'histoire lui dira qu'à la fin du dix-huitième siècle un membre du gouvernement anglais osa voter la guerre d'extermination contre la nation française; lorsqu'elle citera la déloyauté, la perfidie, la férocité, dont le cabinet de Saint-James a souillé les annales du monde, tant par sa conduite à Toulon, à Saint-Domingue, à Quiberon, à la Guadeloupe, à Cadix et tant d'autres lieux, que par son exécrable projet d'affamer la France : mais que diront les races futures lorsqu'elles sauront que tous les attentats salariés par ce cabinet pendant les quatre premières années de la guerre, n'étoient que le prélude de plus grands crimes encore qui devoient être commis pendant le cours de l'année suivante?

Lorsque, l'année dernière, le Directoire exécutif excitoit votre indignation et appeloit celle des siècles à venir sur le génie malfaisant qui avoit conçu l'idée d'enrégimenter des chiens, de les cuirasser avec des piquans extérieurs, de les affamer et de les lâcher ensuite dans nos rangs; comme cela s'est pratiqué par ordre du gouvernement anglais dans les plaines du Mirebalais, il se persuadoit qu'il n'auroit plus à affliger l'humanité par le récit de nouveaux, de plus horribles forfaits. Le Directoire exécutif se trompoit; il restoit encore une atrocité possible. Cette atrocité est venue

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

dans l'idée du gouvernement britannique ; c'est vous dire qu'elle a été commise.

Le cabinet de Saint-James vient de décider qu'à dater du 21 pluviôse prochain, il retire la subsistance à vingt-deux mille républicains, prisonniers de guerre, qui sont renfermés dans différens dépôts en Angleterre ; et par le même acte il a retiré le cautionnement à tous les officiers : contre le droit des gens, ils sont aujourd'hui tous détenus dans des cachots.

Ces vingt-deux mille républicains ne sont pas tous des défenseurs de la patrie : ils se composent indistinctement de matelots ou de gens de mer, de soldats, de femmes, de vieillards, d'enfans de toute couleur, qui ont été déportés de nos colonies lorsque les Anglais s'en sont emparés ; ils se composent encore d'officiers de santé, d'officiers civils, et autres connus sous la dénomination de *non combattans*, et qui, comme tels, ne sont point susceptibles d'être échangés, parce que les lois de la guerre ne les ont jamais considérés comme prisonniers. Mais quelles sont les lois que sait respecter le gouvernement britannique ? Ne les a-t-il pas toutes violées ? Guerriers ou non guerriers, les vingt-deux mille individus qu'il tient dans ses bastilles sont des Français, et ce titre seul suffit à sa rage.

Dans les temps de l'ignorance et de la stupidité, quelques peuples considéroient leurs prisonniers comme des esclaves ; ils les assujettissoient aux travaux publics et domestiques, les vendoient, avoient le droit de vie et de mort sur eux, usoient même quelquefois individuellement de ce droit : mais condamner en masse tous les prisonniers à mourir de faim, c'est un trait de férocité dont il étoit réservé au seul gouvernement anglais de présenter le premier exemple à l'effroi des nations.

Il n'a pas été possible au Directoire exécutif de faire rentrer ces prisonniers en France par la voie de l'échange ; le gouvernement anglais n'a jamais voulu s'y prêter d'une manière franche, et il a fallu garder en France les prisonniers anglais, qui sont en nombre bien inférieur, comme des ôtages nécessaires pour répondre de l'existence des prisonniers français en Angleterre.

Citoyens représentans, vous parler de vingt-deux mille Français, de vingt-deux mille hommes qui gémissent dans les cachots anglais, qui n'ont plus aujourd'hui et qui n'ont plus que pour quelques jours encore une ration tellement insuffisante à leurs besoins, qu'on pourroit croire qu'en la leur accordant, le gouvernement anglais a calculé combien d'entre eux devoient mourir de faim chaque jour, c'est acquérir la certitude qu'ils vont bientôt être soulagés. Le moment est pressant : il faut des fonds pour cet objet imprévu, et ces fonds ne peuvent pas être pris sur les 83,000,000 liv. affectées aux dépenses de la marine.

On peut calculer à 40 liv. par mois, en état de santé, les dépenses de nourriture, chauffage et habillement de chacun des vingt-deux mille hommes aujourd'hui détenus en Angleterre : cette somme feroit, pour la totalité, par mois . . . . 880,000 l.

Et si l'échange étoit ouvert, elle pourroit être diminuée d'un quart ; ce qui la réduiroit à 660,000

Mais les mauvais traitemens, la mauvaise nourriture qu'ils ont eue jusqu'à ce jour, le manque actuel de vivres, l'humidité, la fétidité des prisons, le mauvais air, le manque de soins, et mille autres causes, ont dû occasionner beaucoup de maladies, et les dé-

penses en maladies sont nécessairement plus considérables qu'en santé : le Directoire les évalue à une somme, par mois, pour la totalité, de . . . . 120,000 l.

Et si l'échange étoit ouvert, à une somme de . . . . 90,000 l.

Ces deux sommes réunies forment celle d'un million par mois pour la totalité, et, en cas d'échange possible, de 750,000 liv. aussi par mois, que le Directoire vous prie de mettre à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour tout le temps que devra durer la guerre.

Il seroit superflu, citoyens représentans, de répéter ici que de l'exactitude dans le paiement des sommes que vous croirez devoir affecter à ce service essentiel et intéressant, dépend l'existence de vingt-deux mille républicains, et que dès-lors la contribution que vous établirez pour cet objet, doit être d'une perception facile, peu dispendieuse et prompte.

Une contribution !!! Le Directoire est affecté d'avoir encore à prononcer ce mot : mais ici c'est d'un appel à la bienfaisance qu'il s'agit. Et quel est le Français qui ne contribuera pas avec plaisir au soulagement d'une multitude d'hommes parmi lesquels chaque famille de la République peut compter un ou plusieurs parens? quel est le Français qui croira faire un sacrifice, en destinant, chaque mois, une légère partie de ses revenus à secourir vingt-deux mille victimes de leur fidélité, de leur courage et de leur dévouement ? quel est celui qui n'éprouve pas le besoin de rompre les fers de ses compatriotes, dont la misère, le malheur et les persécutions, loin d'avoir amolli l'ame, n'ont pu qu'accroître et fortifier l'énergie, et qui, comme tous les

857

républicains, auront toujours pour cri de ralliement : *Vengeance contre les ennemis du genre humain !*

Aujourd'hui, citoyens représentans, chaque classe de la société, chaque citoyen devance le travail dont vous vous occupez pour régulariser l'emprunt national qui doit aider les vainqueurs d'Arcole, de Neuwied, de Kell, de Fleurus, de Lodi, à reporter dans les murs de Saint-James tous les maux que le cabinet britannique a versés sur le monde : cet empressement avec lequel chacun attend le mode de l'emprunt ou veut souscrire sans l'attendre, cet empressement est pour le Directoire un garant certain du zèle et de l'exactitude qu'on apportera au paiement de la contribution pour les prisonniers. Le gouvernement de la Grande-Bretagne se flattoit naguère d'avoir anéanti l'esprit public en France. Il étoit dans l'erreur ; l'esprit public, l'esprit national n'étoit qu'assoupi, et son réveil doit être terrible pour les tyrans des mers.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, P. BARRAS.

Par le Directoire exécutif, le secrétaire-général,

Signé, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivôse an 6.